POLITIQUE PROVINCIALE

DISCOURS - PROGRAMME

PRONONCÉ PAR

L'Honorable Sir Lomer Gouin, K.C.M.G.

Premier Ministre de la Province de Québec

Au Monument National, à Montréal, à l'ouverture de la campagne électorale, le 4 mai 1916.



QUÉBEC
IMPRIMÉ PAR LA CIE DE PUBLICATION "LE SOLEIL"

1916

POLITIQUE PROVINCIALE

DISCOURS - PROGRAMME

PRONONCÉ PAR

L'Honorable Sir Lomer Gouin, K.C.M.G.

Premier Ministre de la Province de Québec

Au Monument National, à Montréal, à l'ouverture de la campagne électorale, le 4 mai 1916.



QUÉBEC
IMPRIMÉ PAR LA CIE DE PUBLICATION "LE SOLEIL"

1916



L'Honorable Sir Lomer Gouin, K.C.M.G.

Lorsque Sir Lomer Gouin fut présenté à l'auditoire par M. le maire Martin, il fut longuement salué par des vivats frénétiques et d'enthousiastes acclamations. Quand cette sympathique démonstration eut pris fin, le premier ministre prononça le discours suivant :

Messieurs les Présidents, (1)

Mesdames, Messieurs,

Au nom de mes collègues du ministère et en mon nom personnel, je salue la foule si nombreuse des bons libéraux que je vois ici présents. Je salue les représentants des associations libérales et des clubs ouvriers dont le concours nous a été si précieux dans le passé. Je salue tout particulièrement la vaillante députation libérale qui, au cours des quatre dernières années, a servi la province avec fidélité honnêteté et intelligence.

Comme vous le savez, c'est la troisième fois que le gouvernement que j'ai l'honneur de présider soumet son administration au jugement du peuple. Le 8 juin 1908 et le 15 mai 1912, le corps électoral nous a donné un témoignage éclatant de sa confiance et j'ai la conviction qu'il nous renouvellera généreusement cette confiance le 22 mai prochain parce que nous la méritons.

(1) M. le maire Martin et M. R. C. Smith, C. R.

Sans plus d'enthousiasme qu'il ne faut pour la phrase, mais ayant au cœur la fierté de l'action, ce n'est pas avec de belles paroles et de mirobolantes promesses que nous retournons devant les électeurs; c'est avec la réalisation du programme que nous nous étions tracé en 1905. Les réformes que nous préconisions alors étaient nombreuses, "trop nombreuses peut-être pour que le gouvernement en accomplisse jamais la moitié", disait la presse conservatrice. Or, nous croyons avoir fait mieux; nous avons conscience d'avoir fait davantage. Aussi, n'avons-nous aucune raison de craindre le verdict populaire. S'il en est qui redoutent ce verdict, ce n'est pas dans les rangs du parti libéral qu'il faut les chercher.

LA RAISON DES ÉLECTIONS

L'article 115 des Statuts refondus décrète que la durée de chaque assemblée législative est de cinq ans, mais il laisse au lieutenant-gouverneur le droit de la dissoudre plus tôt, s'il le juge à propos.

Nous avons demandé à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de vouloir bien dissoudre les chambres, afin que nous puissions soumettre à l'approbation des électeurs notre administration des quatre dernières années et particulièrement les résultats de la politique que nous avons adoptée, en 1912, relativement à nos chemins

ruraux. Aux dernières élections, nous nous sommes fait autoriser à dépenser une somme de $10,000,000 et plus si nécessaire pour l'amélioration de notre voirie. Le montant que nous avions fixé en premier lieu est devenu insuffisant, nous avons déjà mis au-delà de $8,000,000 à la disposition des municipalités, nous avons payé plus de $4,000,000 pour la construction de routes nationales et il nous vient de nouvelles demandes d'aide de tous les points de la province.

Nous avons pensé, mes collègues et moi, que le moment était arrivé, après quatre années de travail, de nous adresser au peuple, de lui montrer les résultats de notre politique et de lui demander s'il nous approuvait ou s'il nous désapprouvait. Nous voulons savoir si, malgré la crise financière, malgré les violences et les critiques amères de M. Cousineau et de ses amis, il désire que nous continuions à encourager l'amélioration de notre voirie rurale.

Nous sommes d'avis que l'état de nos finances, aussi bien que l'excellent crédit dont jouit la province, nous fait un devoir de continuer une œuvre aussi utile. Mais c'est le peuple qui est le maître de son administration, et c'est pourquoi nous voulons connaître l'opinion des contribuables à ce sujet.

Il est, en outre, d'autres travaux d'une grande importance que nous poursuivons en ce moment et auxquels nous entendons donner plus d'ex-

tension: ce sont les travaux de barrage de nos rivières dans le but d'en régulariser le cours et d'augmenter la puissance créatrice de nos innombrables lacs, cascades, rapides, chutes et cataractes.

Nos pouvoirs d'eau constituent une partie considérable de notre patrimoine national. La politique que nous avons entreprise aura pour effet de conserver et d'accroître cette richesse. Voilà encore une question au sujet de laquelle il convenait de consulter les électeurs.

D'ailleurs depuis l'époque de la confédération ce fut une pratique constante pour tous les gouvernements de cette province, à l'exception de de deux peut-être, de faire un appel au corps électoral au moins tous les quatre ans. Lorsque le gouvernement Chapleau, en 1881, fit porter de quatre à cinq ans la durée d'une législature, les libéraux s'opposèrent vigoureusement à cette mesure parce qu'ils la trouvaient contraire aux principes qu'ils professaient. Ajoutons qu'il n'est pas un seul gouvernement libéral qui se soit jamais prévalu de la loi Chapleau.

Messieurs les Présidents,

Comme vous avez pu le constater, encore une fois depuis les dernières élections générales, j'ai changé d'adversaire mais je n'ai pas changé de drapeau, et je reviens devant vous avec le même idéal et toujours partisan et défenseur de la même cause.

NOTRE PROGRAMME

Dans un discours que je prononçais à l'Ecole Montcalm, de Montréal, le 5 avril 1905, je traçais le programme que le gouvernement que je venais d'être appelé à présider se proposait de suivre.

Equilibre du budget;

Economie dans la dépense;

Vigilance dans la perception des revenus;

Accroissement des recettes par l'imposition d'une taxe sur les transactions de bourse, par une administration vigilante du domaine public et par le rajustement du subside fédéral;

Partage des attributions du ministre des terres mines et pêcheries;

Développement de l'enseignement primaire;

Fondation de nouvelles écoles normales;

Encouragement au relèvement du salaire des instituteurs et institutrices;

Création d'écoles techniques;

Création d'une école de hautes études commerciales;

Développement de l'enseignement agricole;

Amélioration des chemins ruraux;

Encouragement à la colonisation;

Création de nouvelles réserves de colonisation;

Aide aux chemins de fer de colonisation;

Protection à l'ouvrier des usines;

Adoption d'une loi relative aux accidents du travail;

Respect de l'autonomie des municipalités.

Avons-nous réalisé ce programme? Avons-nous tenu nos promesses?

Sans vantardise, nous pouvons facilement démontrer que nous avons non seulement tenu nos engagements, mais que nous avons accompli beaucoup plus que nous n'avions promis.

ÉQUILIBRE DU BUDGET

Comme les conservateurs, les ancêtres de M. Cousineau, l'avait fait en 1892, nous avions promis de maintenir le budget en équilibre. Voyons comment nous avons tenu parole.

ÉTAT DU BUDGET ORDINAIRE

	Revenu ordinaire.	Dépense ordinaire.	Excédent du revenu.
1905–06..........	$ 5,340,166.88	$ 5,012,417.74	$ 327,749. 14
1906–07..........	5,270,594.74	4,691,250.42	579,344.32
1907–08..........	6,016,615.77	4,939,919.66	1,076,696.71
1908–09..........	6,082,187.39	5,441,880.22	640,307.17
1909–10..........	6,571,944.27	5,480,590.26	1,091,354.01
1910–11..........	7,032,744.99	6,126,834.95	905,910.04
1911–12..........	8,070,109.19	7,022,796.26	1,047,312.93
1912–13..........	8,382,737.13	7,612,161.66	770,575.47
1913–14..........	9,000,376.73	8,091,726.66	908,650.07
1914–15..........	9,597,925.67	8,330,257.01	1,267,668.66
Totaux pour les dix ans.......	$ 71,365,402.76	$ 62,749,834.24	$ 8,615,568.52
Moy. annuelle..	$ 7,136,540.27	$ 6,274,983.42	$ 861,556.85

Si l'on porte au compte de la dépense les sommes payées, chaque année, pour travaux publics, construction d'édifices et de ponts en fer, et pour l'abolition des barrières de péages, savoir:

Total pour les dix dernières années........................ $ 2,443,830.85
La moyenne annuelle des surplus est de..................... 244,383.08

Sans nous arrêter plus qu'il ne faut au passé, nous prendrons pour comparaison les cinq années d'administration que M. Cousineau cite comme modèle.

ÉTATS DES RECETTES ET DES DÉPENSES TOTALES

(les subventions de chemin de fer et le paiement ou le produit des emprunts non inclus).

	Recettes	Paiements.	Déficit.
1892–93..........	$ 4,467,278.21	$ 4,492,106.21	$ 24,828.00
1893–94..........	4,320,427.22	4,550,629.50	230,202.28
1894–95..........	4,343,971.65	4,506,633.31	162,661.66
1895–96..........	4,358,858.81	4,415,268.52	56,409.71
1896–97..........	3,923,238.70	5,288,469.33	1,365,230.63
Total pour 5 ans.	$ 21,413,774.59	$ 23,253,106.87	$ 1,839,332.28
Moy. annuelle..	$ 4,282,754.92	$ 4,650,621.37	$ 367,866.45

Ces tableaux, qui sont tirés des comptes publics, démontrent que la moyenne des surplus annuels de notre administration depuis 1905 est de $861,556.85, tandis que, de 1892 à 1897, les diverses administrations conservatrices qui ont détenu le pouvoir avaient des déficits annuels de $367,866.45 en moyenne.

LA DETTE PUBLIQUE

L'état suivant donne un bon aperçu de la situation financière au 17 décembre 1891, date de la formation du ministère Boucherville, au 26 mai 1897, date de la formation du ministère Marchand, au 23 mars 1905, date de la formation du ministère actuel et au 30 juin dernier.

DETTE CONSOLIDÉE

17 décembre 1891:	26 mai 1897:	23 mars 1905:	30 juin 1915:
$ 25,209,873.33	$34,225,747.42	$34,731,016.16	$34,488,916.22

EXCÉDENT DU PASSIF SUR L'ACTIF:

Le 17 décembre	1891, de	$16,468,470.57, soit environ de	$11.05	p. tête
Le 30 juin	1897, de	24,202,654.08, soit environ de	15.43	"
Le 23 mars	1905, de	26,197,286.10, soit environ de	15.00	"
Le 30 juin	1915, de	28,020,066.20, soit environ de	13.99	"

M. Cousineau prétend que l'état de la dette préparé par le département du Trésor est fantaisiste. D'après lui, pour juger de la dette publique, il ne faut tenir compte que du chiffre de la dette consolidée: les $1,365,635.22 du fonds

d'amortissement, les $1,164,490.35 que nous doit le gouvernement d'Ottawa, les 2,612,159.80 que nous avions en dépôt dans des banques, les $4,300,000 que nous avons avancés pour diverses fins, tout cela ne compte pas; c'est de la fantaisie.

Mais prenons les chiffres de M. Cousineau. "La dette consolidée, dit-il, est de $33,123,281".

Or elle était de $34,731,016.16, le 23 mars 1905, jour de mon arrivée au pouvoir.

Et M. Cousineau nous accuse, mes collègues et moi, d'avoir augmenté la dette!

Cette dette, notons-le encore, elle est moindre que le 23 mars 1905, et cependant pour les quatre années 1911-12, 1912-13, 1913-14 et 1914-15, le gouvernement a déboursé, pour l'amélioration de la voirie rurale, une somme de $11,723,277.82.

Si le gouvernement n'avait pas préconisé et poussé de l'avant cette sage et progressive politique des bons chemins, l'excédent du passif sur l'actif, sans tenir compte de l'augmentation de la dette par suite de la conversion, n'aurait été que de $18,474,006.50 au 30 juin 1915, et la dette consolidée aurait été d'à peu près $22,500,000, c'est-à-dire plus basse qu'elle n'a jamais été depuis près de 30 ans.

ÉTAT DE LA DETTE CONSOLIDÉE

Ainsi qu'on peut le constater à l'état que je viens de donner — je mets de côté les à peu

près de M. Cousineau—le montant de la dette consolidée était:

Le 17 décembre	1891, de	$25,209,873.33,	soit environ	$16.90 p. tête
Le 26 mai	1897, de	34,225,747.42,	soit environ	21.60 "
Le 23 mars	1905, de	34,731,016.16,	soit envrion	20.00 "
Le 30 juin	1915, de	34,488,916.22,	soit environ	17.20 "

Donc, de 1891 à 1897, sous le régime conservateur, *augmentation* de $9,015,974.09 ou de $4.70 par tête.

De 1905 à 1915, sous le gouvernement que j'ai l'honneur de présider, *diminution* de $242,099.94, malgré les emprunts nécessités par la politique de voirie, qui se chiffrent à peu près de $12,000,000.

LES EMPRUNTS

Sous le régime conservateur.

Sous les gouvernements conservateurs que M. Cousineau et ses amis ne cessent de louer, on empruntait presqu'à la semaine. C'était l'âge d'or des prêteurs et des courtiers. On empruntait même à $0.77 dans la piastre.

Les comptes publics nous montrent que du 21 décembre 1891 au 26 mai 1897, on a effectué 39 emprunts temporaires au montant de $6,180,000 et 5 emprunts permanents au montant de $16,736,770.33.

Sous le régime libéral.

Les libéraux, en 1897, avaient promis au peuple de rétablir l'équilibre financier et d'adminis-

trer économiquement, sans avoir recours aux emprunts.

Du 21 mai 1897 au 1er juillet 1912, un seul emprunt a été contracté: celui du 30 juin 1897 au montant de $700,000. On avait sous les gouvernements conservateurs contracté divers emprunts dont le produit devait être employé à certaines fins spécifiées dans les lois autorisant ces emprunts, et à nulle autre fin. Or les gouvernements conservateurs s'étaient servi d'une partie du produit de ces emprunts pour payer les dépenses du budget annuel. C'est pour rétablir la balance du compte des emprunts que M. Marchand a, le 30 juin 1897, emprunté temporairement $700,000. Cet emprunt a d'ailleurs été remboursé en 1906 par le gouvernement actuel.

En passant, qu'il me soit permis de dire que ce n'est pas le seul emprunt qui ait été remboursé. Voici un état des sommes qui, du 23 mars 1905 au 30 juin 1915, ont été payées en remboursement des emprunts permanents:

Emprunt de 1874	$ 2,723,873.33
Emprunt de 1876	3,111,746.67
Emprunt de 1878	2,698,000.00
Emprunt de 1882	2,493,080.00
Sur l'emprunt de 1880	1,156,709.34
	$ 12,183,409.34
Soit avec l'emprunt de 1897.....	700,000.00
Un montant total de...........	$ 12,883,409.3[illegible]

Dans un discours à ses 23 fidèles du club St-Gabriel, M. Cousineau disait: "Le premier ministre a emprunté et taxé au mépris de ses engagements de 1905."

En 1905 et en 1908, j'ai promis de ne pas emprunter et *nous n'avons pas emprunté avant* **1913**.

En 1912, je me suis fait autorisé par les électeurs de la province à emprunter pour améliorer la voirie rurale et en encourager l'amélioration. Depuis 1913, nous avons emprunté près de $12,-000.00 pour ces fins et non pas pour d'autres.

Est-ce là ce qu'on appelle "mépriser ses engagements"?

Oui nous avons emprunté pour l'amélioration de notre voirie, puisque le peuple consulté nous avait autorisés à le faire; et nous sommes heureux de pouvoir dire que grâce à l'excellent crédit que notre administration a donné à la province, ces emprunts de près de douze millions, que nous avons contractés pour la construction et l'amélioration de nos routes, ont été réalisés dans les conditions les plus avantageuses possible.

Ainsi malgré l'exigence actuelle des prêteurs le dernier emprunt de six millions a rapporté $100.10 $^{4}/_{5}$ pour chaque $100. alors que, dans le même temps, Ontario n'obtenait que $99.63.

C'est-à-dire que les obligations 5% de la province de Québec ne sont que très légèrement en dessous de la cote des bons ou billets à courte échéance du Dominion et tiennent la tête des obligations de toutes les provinces.

C'est ce que soutenait un journal conservateur de Montréal, "The Gazette", lorsqu'il disait le 3 juillet 1914: "Next to the securities of the Dominion Government there is none in the list of Canadian securities in London that stands higher in intrinsic merit than Province of Quebec stock".

Autrefois, dans la bonne province de Québec, les gouvernements empruntaient pour payer les déficits, pour gaver des compagnies de chemins de fer.

Aujourd'hui, les libéraux empruntent pour améliorer la voirie rurale, pour favoriser les cultivateurs.

Les temps sont changés!

OPÉRATIONS FINANCIÈRES DE 1905 A 1915

Voici un résumé des opérations financières de la province depuis le 1er juillet 1905 jusqu'au 30 juin 1915. Ce résumé est d'une comptabilité exacte, ayant été préparé d'après les comptes publiés chaque année.

Revenu ordinaire des 10 années.	$ 71,365,402.76
Dépense ordinaire des 10 années (y compris $1,110,378.66 pour rembourser partie de l'emprunt de 1880, ainsi que $417,-042.87 versés au fonds d'amortissement de la dette publique)	62,749,834.24

Excédent du revenu ordinaire sur la dépense ordinaire......		$ 8,615,568.52
Dépense des 10 années (imputée sur le fonds consolidé du revenu) pour la construction d'édifices et de travaux publics (y compris $922,500.00 pour le subventionnement de ponts en fer et $372 [illegible]0.03 pour l'abolition des barrières de péages).........................		2,443,830.85
Excédent du revenu ordinaire sur la dépense ordinaire et la dépense pour construction d'édifices et de travaux publics permanents................		6,171,737.67
Paiements spéciaux pendant les 10 années.	$ 34,997,450.84	
Recettes spéciales pendant les 10 années.	30,682,916.98	
Excédent des paiements spéciaux sur les recettes spéciales.		4,314,533.86
Excédent des recettes de toute source sur déboursés de toute nature, pour les 10 années:....		$ 1,857,203.81

LES TAXES

On se le rappelle, le gouvernement Boucherville, malgré les promesses de ne pas imposer de nouvelles taxes, a, dès son arrivée au pouvoir, fait adopter diverses lois créant des impôts.

A l'approche des élections de 1897, les conservateurs ont aboli les taxes qu'ils avaient imposées sur les mutations de propriété, les licences de commerce et de manufacture, ainsi que les taxes sur diverses personnes et qui leur avaient rapporté plus d'un million et demi de piastres du 1er juillet 1892 au 1er juillet 1897.

Ces taxes, nous avions promis qu'elles ne seraient pas rétablies et elles ne l'ont pas été.

Veut-on savoir avec quelle mesure d'équité les ancêtres de M. Cousineau repartissaient le fardeau de la taxe ? Qu'on en juge par l'interpellation suivante, qui apparaît à la page 571 des Journaux de 1912:

"1. Les gouvernements Boucherville, Taillon et Flynn ont-ils exempté du paiement de la taxe imposée en 1892, sur les transports d'immeubles, les colons qui vendaient, cédaient ou échangeaient leurs lots ?

Réponse: *Non.*

"2. Ont-ils fait payer cette taxe aux concessionnaires de limites qui transportaient leur licences ou coupes de bois ?

"Réponse: *Non*".

Les petits payaient, mais les gros jouissaient en paix de la protection du gouvernement. A cela, il n'y a rien de surprenant car les conservateurs ont toujours eu un faible pour les puissants de même qu'ils n'ont jamais cessé de professer un souverain mépris pour les petits.

Les libéraux, il faut leur rendre ce témoignage n'ont jamais imposé que des taxes équitables, pesant, non pas sur les petits comme celles qui ont été établies par les conservateurs, mais sur ceux qui ont assez de superflu pour se payer le luxe de spéculer à la bourse, de faire de l'automobilisme, d'employer des détectives privés pour moucharder les honnêtes gens, etc.

M. Cousineau et ses amis nous disent: "Pourquoi imposer des taxes puisque vous vous vantez d'avoir des surplus chaque année" ?

Et ces bons bleus finissent invariablement par reprocher au gouvernement d'avoir des surplus comme si c'était une marque de génie administratif que de ne pas économiser une partie de ses revenus, soit en vue du remboursement de la dette publique, soit pour d'autres motifs.

C'est une affaire entendue: les conservateurs possèdent un talent hors ligne lorsqu'il s'agit de dépenser follement l'argent du peuple. Ils l'ont prouvé jadis à Québec; ils en font la triste démonstration dans tout le pays.

L'IMPOT SUR LES SUCCESSIONS

La loi et ses modifications

C'est en 1892, sous l'administration Boucherville que fut votée la première loi de cette province imposant une taxe sur les successions.

En 1906, nous avons refondu la loi et rajuster la taxe sur une base plus équitable, en allégeant considérablement l'impôt qui pesait sur les petits héritiers.

La loi de 1906 a de nouveau été amendée pendant la session de 1912. Par ce dernier amendement, les successions en ligne directe, ou entre époux, ou entre beaux-parents, sont complètement exemptes de l'impôt, lorsqu'elles n'excèdent pas $15,000.

Veut-on savoir quel a été l'effet de l'amendement de 1912? Les statistiques établissent:

1. Que, pendant que le nombre des successions ouvertes augmente chaque année, le nombre des successions atteintes par l'impôt diminue;

2. Que, bien que les droits n'aient pas été augmentés et que l'exemption ait été portée de 5,000 à 15,000 dollars, le revenu a augmenté de 50%. Raison: accroissement de la fortune privée et augmentation de l'importance des successions.

3. Que le nombre des successions atteintes par l'impôt a diminué considérablement dans

les campagnes et que les droits perçus sur ces successions ont également diminué d'une façon notable.

Parce que le montant total perçu sur les successions est plus considérable aujourd'hui qu'en 1897, l'opposition en conclut que les libéraux ont augmenté la taxe.

Il ne faut pas confondre le taux de la taxe avec le revenu de la taxe.

Que le revenu de la taxe ait augmenté, ainsi que le prévoyait Sir Olivier Taillon dans son discours sur le budget de 1895, il n'y a rien d'étonnant. Le gouvernement actuel d'ailleurs veille avec soin à ce que toutes les sommes dues soient payées, tandis qu'en 1897 on négligeait de faire faire la rentrée des contributions dues.

La taxe sur les successions ne pèse pas autant sur le peuple qu'on veut le faire croire, et il n'y a à la vérité que les millionnaires qui seraient en droit de s'en plaindre. D'ailleurs, que l'on n'oublie pas une chose: c'est que les conservateurs ont fait mettre cette loi d'impôt dans nos statuts et qu'ils ne la rappelleront jamais.

"Si le gouvernement n'avait pas eu la bonne fortune de retirer en 1914-15 $622,753 de droits des successions Wilson et Strathcona, il aurait eu un déficit de $428,336", clamait M. Cousineau, à Sherbrooke.

M. de la Palice n'eut pas mieux dit!

Mais retenons ces aveux en passant:

1. Que le gouvernement n'a pas eu de déficit en 1914-15;

2. Que le gouvernement a bouclé son budget avec de l'argent prélevé sur des millionnaires.

LES LICENCES POUR LA VENTE DES LIQUEURS ET LA TEMPÉRANCE

Pendant la session de 1913-14, le gouvernement a modifié la loi des licences en s'inspirant du rapport qui avait été soigneusement préparé par une commission royale composée des juges Carroll, Cross et Tessier, et de M. Brosnan, contrôleur du revenu.

Parmi les nombreux changements qui ont été opérés, il convient de mentionner tout particulièrement la diminution des restaurants licenciés à 50 pour Québec et à 350 pour Montréal.

Que cette loi ait entièrement donné satisfaction aux partisans les plus zélés de la tempérance, il suffit de lire les témoignages suivants pour s'en convaincre.

Mgr Bruchési disait à Montréal: (Star, 12 janvier 1914): "Nous avons besoin de l'aide des pouvoirs civiques pour arrêter les ravages de l'intempérance. L'aide reçue a dépassé nos espérances. Je félicite chaleureusement le gouvernement de Québec pour son projet de loi sur les licences et j'espère qu'il deviendra loi. Je félicite aussi sincèrement la commission royale pour l'admirable rapport qu'elle a fait".

"La Semaine religieuse", de Québec, (numéro du 22 janvier 1914), ajoutait de son côté:

"Nous ne voulons pas non plus refuser au gouvernement, et particulièrement au premier ministre, les éloges qu'ils méritent pour s'être rendus de bonne grâce aux suggestions et aux prières des amis de la tempérance. En somme, il y a lieu de se réjouir de ce qui vient d'être fait".

M. John-H. Roberts, secrétaire de la "Dominion Alliance", de Montréal, avouait au "Montreal Herald", du 8 décembre 1915: "We, temperance reformers, have in Sir Lomer Gouin, the Premier of this Province, a tried and true friend. He has been instrumental in giving this Province many valuable and effective pieces of temperance legislation. In doing this, he has had a most difficult task... He bravely passed measure after measure of temperance reform... He is the best friend of temperance this province ever had".

Nous pourrions encore ajouter un grand nombre de témoignages absolument désintéressés.

Veut-on savoir tous les heureux résultats qui ont été obtenus jusqu'ici grâce à la législation qui a été adoptée par le gouvernement ? Qu'on en juge par la statistique suivante:

Le 30 juin 1892, il y avait, dans cette province, 945 hôtels autorisés à vendre des liqueurs enivrantes et 363 restaurants: ce qui faisait un hôtel ou restaurant pour chaque groupe de 1,138 âmes. Dix ans plus tard, en 1902, il y

avait 1074 hôtels et 476 restaurants: soit un hôtel ou restaurant par 1,128 âmes. Enfin, le 30 juin 1915, il n'y avait plus que 645 hôtels et 282 restaurants: soit un hôtel ou restaurant par 2,160 âmes.

Qu'on le remarque bien, dans cette statistique, n'entrent pas les 73 restaurants qui ont été supprimés à Montréal, le 1er mai 1915, ni les 50 autres qui l'ont été le 1er du mois courant, non plus que les licences qui ont été abolies durant l'année dans toute la province.

ÉCONOMIE DANS LA DÉPENSE

Comme nos prédécesseurs en office depuis 1897, nous avions promis de pratiquer l'économie, et cette promesse a été tenue, comme toutes les autres.

Les conservateurs disent que les dépenses ont augmenté d'année en année depuis 1897, et ils en concluent que les gouvernements libéraux ont gaspillé, qu'ils n'ont pas pratiqué l'économie.

Pratiquer l'économie ne veut pas dire diminuer la dépense.

"Le budget de chaque année", disait Olivier Taillon, dont M. Cousineau a le manteau mais non l'étoffe, dans son discours de décembre 1894, "diffère dans plusieurs articles de ceux des années précédentes. Quand on veut être impartial, on ne se borne pas à crier qu'il y a ici une

diminution dans les recettes et là une augmentation dans les dépenses; mais on doit chercher la cause, l'explication de l'une et de l'autre. Si elles ne sont pas dues à la faute ou à la simple négligence de l'administration, si elles étaient inévitables, ou si elles sont autrement justifiées, alors les accusations sont injustes et elles ne peuvent plus servir qu'à l'usage d'un partisan outré".

A-t-on jamais prouvé que le gouvernement actuel ait gaspillé les revenus de la province?

L'augmentation de la dépense depuis 1897 n'était-elle pas justifiable, inévitable, nécessaire même?

Justifiable, cette augmentation l'était, puisque, comme nous le démontrerons, elle porte surtout sur les crédits de l'instruction publique, de la colonisation, de l'agriculture, des institutions de charité, de la voirie.

Inévitable, nécessaire même, cette augmentation l'était également, à raison du développement de la province et de l'accroissement de sa population. Qu'on relise les paroles suivantes de M. Robertson et de M. Taillon, ex-trésoriers dans des administrations conservatrices:

"Ces faits nous fournissent la preuve de l'obligation, et certaines personnes diront: de la nécessité, d'augmenter les dépenses dans la gestion des affaires publiques, au fur, à mesure que le pays se développe et que sa population

augmente". (Discours de M. Robertson, sur le budget, 24 mars 1885, p. 11.)

"Dans une administration publique, l'augmentation des dépenses est en quelque sorte inévitable, même lorsque le chiffre de la population reste stationnaire". (Discours de M. Taillon, sur le budget, 21 décembre 1894, p. 15.)

Mais le chiffre de la population de la province n'est pas resté stationnaire depuis 1897. Au contraire, il a augmenté considérablement.

ACCROISSEMENT DU REVENU

Si nos dépenses ont augmenté, nous pouvons démontrer que, grâce à la vigilance et à l'initiative des gouvernants libéraux depuis 1897, nos revenus ont augmenté dans des proportions plus fortes.

Voici, d'après les chiffres que nous trouvons aux comptes publics, le revenu ordinaire de la province pour les années fiscales:

1896–97.............	$ 3,874,966.22
1914–15.............	9,597,925.67

C'est-à-dire que, de 1897 à 1915, notre revenu ordinaire a augmenté de 148%.

LE RAJUSTEMENT DU SUBSIDE FÉDÉRAL

Cette augmentation considérable du revenu annuel est due pour une bonne partie au rajustement des subventions fédérales.

Nous pouvons le proclamer avec fierté, c'est par un gouvernement libéral qu'a été commencée l'agitation efficace qui devait amener la solution de cet important problème, et c'est par un gouvernement libéral qu'elle a été menée à bonne fin.

EFFET DU RAJUSTEMENT

En vertu du rajustement de la loi, nous avons depuis le 1er juillet 1907 jusqu'au 1er juillet 1911 reçu chaque année $599,865.60 de plus que nous ne recevions auparavant. Le rajustement nous a donc apporté pendant les quatre premières années un surcroit de revenu de $2,399,462.40.

Du 1er juillet 1911 au 1er juillet 1921, nous allons recevoir annuellement $884,991.20 deplus que ce que nous aurions reçu sans le rajustement soit un total de $8,849,912.00 pour toute la décade.

$884,991.20 par an! cela représente les deux tiers de l'intérêt annuel payable sur la dette consolidée.

Et la subvention augmentera de nouveau à chaque recensement ultérieur avec le chiffre de notre population.

Quel gouvernement a jamais fait une opération financière aussi avantageuse pour cette province.

ATTITUDE DE M. COUSINEAU

Cette augmentation du subside fédéral, M. Cousineau a fait tout ce qu'il a pu pour l'empê-

cher. Je le prouve en vous lisant le compte-rendu d'un pique nique du parti conservateur que je trouve dans la "Gazette" du 27 septembre 1906.

"Le premier ministre n'a rien pu imaginer de mieux pour augmenter le revenu que d'aller mendier des subsides au trésor fédéral. M. Cousineau croit que le but aurait été mieux atteint par le développement des ressources de la province. Il est d'opinion que la conférence des ministres au sujet du subside fédéral aboutira à un refus péremptoire de la part du gouvernement du Dominion.... En second lieu, l'octroi du supplément de subsides de cette province *créérait un mauvais précédent,* engageant les autres provinces à en faire autant. Jusqu'ici Québec est la seule province qui l'ait demandé, les autres gouvernements provinciaux, ceux d'Ontario et de la Nouvelle-Ecosse en particulier, ayant trouvé d'autres ressources chez elles, et la démarche de Québec, dont la situation matérielle est aussi bonne, sinon meilleure, dénote un manque de capacité administrative."

RECETTES ET DÉBOURSÉS D'APRÈS M. COUSINEAU

A Sherbrooke, M. Cousineau, disait:

"Les *recettes* du gourvenement, durant cette période (de 1905 à 1915), provenant des taxes pour la *très grande partie* sont les suivantes:

1905–06	$ 12,588,399.82
1906–07	6,178,985.82
1907–08	6,791,450.64
1908–09	10,551,975.61
1909–10	8,567,648.69
1910–11	9,372,313.62
1911–12	11,329,542.04
1912–13	13,448,427.52
1913–14 les revenus moins les emprunts	12,231,986.47
1914–15 les revenus moins les emprunts	12,888,656.18
	$ 103,949,[illegible]9.41

Et tout d'abord, ces chiffres sont erronés; et et M. Cousineau devrait le savoir: le trésorier de la province le lui a démontré au cours de la dernière session.

Voici un état officiel des recettes, des sommes que le gouvernement a encaissées du 1er juillet 1905 au 30 juin 1915, en ne tenant pas compte des emprunts:

1905–06	$ 12,436,734.14
1906–07	5,326,007.59
1907–08	6,085,263.07
1908–09	8,858,740.39
1909–10	6,820,877.64
1910–11	7,147,936.42
1911–12	8,797,337.98

1912-13.............	8,504,978.03
1913-14.............	9,206,639.76
1914-15.............	10,076,657.15
Total...............	$ 83,261,172.17

Chiffres de M. Cousineau.	$103,949,369.41
Chiffres officiels, que M. Cousineau peut constater dans les comptes publics et que le trésorier lui a déjà fournis à la chambre..................	83,261,172.17
Différence:.................	$ 20,688,197.24

RIEN QUE 20 MILLIONS!

Il faut que je vous montre comment M. Cousineau est arrivé ainsi à majorer de plus de 20 millions le chiffre des recettes.

Vous aurez occasion de juger la force de ce PASCAL MODERNE.

Et tout d'abord, il y a une erreur de $1 dans le total de son état. Mais c'est là une bagatelle.

2. Il a oublié de déduire des recettes de 1912-13 le produit d'un emprunt, soit $1,942,829.86, tout en laissant entendre qu'il ne tenait pas compte des emprunts.

3. De même, il a oublié de déduire des recettes de 1913-14 le produit d'un autre emprunt, soit $1,216,666.67.

4. De même, il a oublié de déduire des recettes de 1914-15 un montant de $1,838,651.04, qui était le produit d'emprunts.

5. Enfin,—et c'est là où il se montre fort comptable—, il a, dans le chiffre de la recette, inclus le montant qu'il y avait en dépôt dans les banques le 1er juillet de chaque année. Comme vous le savez, l'exercice financier court du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante. Or, nos comptes annuels, comme il convient, indiquent d'un côté: 1. le montant qu'il y avait en dépôt dans les banques le 1er juillet, et 2. le détail des revenus ordinaires et des recettes spéciales de l'année; de l'autre côté, ils indiquent: 1. les dépenses et les déboursés de l'année et 2. le montant qu'il y avait en dépôt dans les banques à la fin de l'année, c'est-à-dire le 30 juin.

C'est de la tenue de livres très élémentaire, comme vous voyez.

M. Cousineau, lui, s'est dit—et il ne veut pas en démordre—: "Ce qu'il y avait en dépôt au commencement de chaque exercice, c'est de la recette". Or, comme le gouvernement avait, en dépôt dans les banques

Le 1er juillet	1905....$	151,665.68	
"	1906....	852,978.23	
"	1907....	706,187.57	
"	1908....	1,693,235.22	
"	1909....	1,746,771.05	
"	1910....	2,224,377.20	
"	1911....	2,532,186.06	
"	1912....	3,000,619.63	Avez-vous remarquée la montée.
"	1913....	1,808,680.04	
"	1914....	973,347.99	

Il arrive à majorer les recettes de........ $ 15,690,048.67

Pour résumer:

Erreur d'addition	1.00
Premier oubli	1,942,829.86
Deuxième oubli	1,216,666.67
Troisième oubli	1,838,651.04
Légère erreur de comptabilité	15,690,048.67
Total	$ 20,688,197.24

Et nous avons ainsi l'explication de la différence entre les chiffres de M. Cousineau et ceux des comptes officiels.

Je vous le demande, un homme qui prend un dépôt de banque pour de la recette est-il qualifié à administrer une province ?

Cette fois encore, M. Cousineau a démontré qu'en parlant de l'administration financière de la province, il parle de choses qu'il ne connait point, tout comme il parle bien souvent d'une langue rageuse, menteuse et fielleuse contre ses confrères, les citoyens et les instituteurs les plus respectables, les siens, sa province, sans croire un mot des vilaines choses qu'il dit, mais tout simplement pour satisfaire un besoin malsain de salir et d'insulter.

LES VRAIS CHIFFRES

Maintenant pour donner la position exacte: la recette totale, y compris le produit des emprunts, du 1er juillet 1905 au 30 juin 1915, s'est élevée à $102,048,319.74.

Il est faux que cette recette de $102,000,000 provienne de taxes en très GRANDE PARTIE.

De 1905 à 1915, les recettes spéciales (produit d'emprunts, remboursement de sommes dues à la province pour le chemin de fer du Nord, remboursement du subside du pont de Québec, prix de propriétés, remboursement de prêts et d'avances, sommes reçues en dépôt, remboursement du fonds de l'éducation supérieure du Bas-Canada que le gouvernement fédéral avait en dépôt) se sont élevées à $30,682,916.98. *Voilà qui ne provient pas de taxes.*

Le revenu ordinaire a été, de 1905 à 1915, de $71,365,402.76.

Le revenu des timbres judiciaires, timbres d'enregistrement, licences de commerce de liqueurs, taxes sur corporations commerciales, droits de succession, taxe sur transports d'actions, licences d'automobilistes, de distributeurs automatiques (y compris les arrérages de droits sur mutation de propriété) a été de $31,625,-972.31.

$31,000,000 sur $102,000,000, cela s'appelle dans le style Cousineau la TRES GRANDE PARTIE "Telle est la conformation de cet esprit singulier que—comme disait Macaulay d'un homme d'état anglais—tout ce qui est petit lui paraît grand et tout ce qui est grand lui paraît petit. Pour lui, une affaire sérieuse est une bagatelle et les bagatelles sont des affaires sérieuses".

A QUOI NOUS AVONS APPLIQUÉ NOS RECETTES

Qu'avez-vous fait de ces $102,048,319.74 (de 1905 à 1915) nous demande le chef de l'opposition? Voici:

1. Nous avons remboursé $1,214,903.90 que nous avions reçus en fideicommis.

M. Cousineau nous le reprochera-t-il?

2. Nous avons payé $12,458,241.99 pour les services de la dette (y compris $417,042.87 versés au fonds d'amortissement et $1,110,378.66 acompte de l'emprunt de 1880), de plus nous avons remboursé $18,646,700 d'emprunts, temporaires et permanents (à part les acomptes payés sur celui de 1880).

Monsieur Cousineau nous reprochera-t-il de payer une partie de la dette publique, d'amortir une autre partie de cette dette et de payer les intérêts qui deviennent dus?

LÉGISLATION ET GOUVERNEMENT CIVIL

3. Nous avons dépensé $3,425,211.20 pour la législation (y compris les frais d'élection).

Il ne faut pas oublier que M. Cousineau a, pour sa part, touché $12,000.00 à titre d'indemnité, dont il a voté l'augmentation, depuis 1908, pour légiférer. Ses fidèles ont fait tout comme lui. Ont-ils gagné leur salaire?

En 1915, cette dépense représentait 4.8% de la dépense ordinaire, COMME EN 1895. En 1905, elle représentait 5½%.

4. Nous avons dépensé $4,397,135.74 pour le gouvernement civil, c'est-à-dire pour le traitement des employés des services intérieurs et pour les dépenses contingentes des départements.

Nous avons augmenté les traitements des employés: c'était justice.

Le nombre des employés a augmenté: il a fallu organiser de toutes pièces plusieurs services importants: le département de la voirie, le bureau des statistiques, le service forestier, le service hydraulique, etc., etc. Et cependant le nombre des employés n'a augmenté que de 157 depuis 1897, soit 18 ans. A l'hôtel des postes à Québec, en 3 ans, de 1911 à 1914, il a augmenté de 143!!!

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

5. L'administration de la justice nous a coûté $8,611,299.73.

M. Cousineau préfèrerait-il rejeter ces frais sur les municipalités, comme dans l'Ontario?

En 1915, ces frais représentaient 13% de la dépense ordinaire comme en 1905.

En 1895, ils représentaient 13 1-5%.

Ce chiffre de la dépense pour l'administration de la justice est augmenté, c'est vrai; mais M. Cousineau oublie que la population, que les affaires, que le nombre des magistrats, des districts judiciaires—nous en avons créé trois:

Roberval, Mont-Laurier et Nicolet—ont augmenté depuis 1905. Il oublie surtout que le revenu de ce département a plus que doublé pour la période qu'il mentionne. En effet, ces revenus étaient de $299,350.72 le 1er juillet 1905; ils étaient de $639,686.26 le 1er juillet dernier, soit une augmentation de plus de 100%.

Quant à savoir si j'ai intelligemment et honnêtement administré mon département de procureur général, je m'en rapporte au verdict de notre magistrature, de notre barreau et de tous les bons citoyens de cette province; et je laisse M. Cousineau continuer à dire et croire qu'il monopolise chez nous, avec son lieutenant M. Sauvé, tout ce que la Providence a donné de pondération, de tact, de finesse, d'intelligence et d'honnêteté à notre province et à notre race.

ÉCOLES DE RÉFORME, INSTITUTIONS DE CHARITÉ, ETC.

6. Nous avons versé $6,256,858.99 aux asiles d'aliénés, écoles de réforme et d'industrie et institutions de bienfaisance.

Qui nous le reprochera ?

DOMAINE NATIONAL

7. L'administration du domaine public nous a coûté $3,839,890.62.

En 1895 le coût de cette administration représentait 4% de la dépense ordinaire.

En 1905, 4.6%; en 1915, 4.4%,—malgré l'établissement de services forestier et hydraulique.

D'ailleurs, comme en 1895, la dépense d'administration du domaine public représente 19% de son revenu,—malgré l'augmentation du coût de la vie.

En 1898, le gouvernement Marchand avait augmenté la superficie des terres de la province d'environ 129,000,000 d'acres par l'annexion des territoires d'Abitibi, d'Ashwanipi et de Mistassini.

En 1912, après des négociations qui duraient depuis cinq ans, nous avons réussi à doubler, d'un seul coup, le territoire de Québec par l'annexion de l'Ungava.

Notre province a donc aujourd'hui une superficie d'environ 445,000,000 d'acres. Elle est riche en forêts, en pouvoirs hydrauliques, en terres colonisables et en mines. Nous sommes comptables de ces richesses à la postérité. Aussi, avons-nous pris un soin particulier à les conserver et même à les accroître.

Nous avons d'abord fondé une école forestière afin de donner à la province les ingénieurs dont elle peut avoir besoin pour la protection et la surveillance de ses forêts. Nous avons créé un service forestier dont le travail a déjà produit les meilleurs résultats. Plusieurs provinces du Ca-

nada ont imité notre exemple ou sont en voie de le faire.

Nous avons organisé un système efficace de protection de la forêt contre les incendies. Grâce à ce système, aussi bien qu'à la surveillance attentive de nos agents, nous avons épargné à la province des pertes considérables.

L'"Evening News"—qui nous est bien sympathique, comme vous savez—disait, il n'y a pas longtemps, que, sous ce rapport la province de Québec était de beaucoup en avant des autres provinces..

Nous avons organisé le service hydraulique que je viens de vous mentionner.

En 1912, nous avons porté le tarif des rentes forestières de $3 à $5 et nous avons augmenté les droits de coupe de 50%. Grâce à cette augmentation, la province, dans ces quatre dernières années, a retiré de ses bois et forêts un revenu de $6,370,000, soit près de 60% du montant qu'elle avait perçu de cette source pendant la décade de 1900 à 1910.

Nous avons créé, depuis 1905, une dizaine de réserves forestières et, à ce point de vue, nous laissons dans l'ombre toutes les autres provinces de la confédération et nous sommes placés à la tête du continent américain.

En 1910, nous avons prohibé l'exportation du bois coupé sur les terres de la couronne et cette innovation a eu pour effet de forcer plusieurs compagnies à établir de nouvelles usines dans

notre province et à augmenter considérablement la capacité des moulins existants.

Nous avons encouragé le reboisement des terres impropres à la culture et nous avons établi, à Berthier, une pépinière qui contient près de 1,200,000 plants destinés aux particuliers qui font des expériences de reboisement.

Mais je n'en finirais pas si j'entreprenais d'énumérer toutes les réformes que nous avons accomplies dans ce domaine.

Mais aucune de ces réformes ne compte pour le chef de l'opposition; nous ne faisons que dilapider nos richesses forestières, dit-il!!

Oui, il paraît que c'est dilapider le domaine public que de faire servir les revenus que nous en tirons à payer les dépenses ordinaires. A entendre M. Cousineau et ses acolytes, il faudrait porter ces revenus au compte du capital.

Ces grands économistes voudraient-ils nous citer un gouvernement de l'Amérique qui n'ait pas appliqué le revenu de ses terres, de ses forêts, de ses mines et de ses pêcheries au paiement de ses dépenses ordinaires ?

Et pourquoi ferions-nous autrement ?

Notre domaine public ne nous a-t-il pas été attribué par l'acte fédératif de 1867 justement pour qu'il serve à subvenir aux dépenses ordinaires de notre gouvernement ? Avant de parler ainsi, qu'on relise donc les discours prononcés par .les Macdonald, les Cartier, les Galt, les

Taché lors de la discussion du projet de confédération en 1865. Oh! ces ancêtres n'avaient, je veux bien le reconnaître, ni l'omniscience des Cousineau, des Sauvé et des Boyd ni même le don d'ubiquité des Monty; mais on a coutume de dire qu'ils ont laissé un nom dans des annales politiques.

De fait, ne trouve-t-on pas que nous dilapidons, parce que nous retirons près de deux millions là où nos prédécesseurs ne retiraient que $888,000 ?

REVENU ET ÉDIFICES PUBLICS

8. La perception du revenu des licences, taxes, droits et timbres a coûté $2,308,408.72.

Le percentage du coût de la perception par rapport au montant perçu est le même EN 1915 QU'EN 1895.

9. L'entretien des édifices publics a coûté $1,917,645.06.

Faudrait-il laisser tomber nos édifices en ruines ?

POUR LES OUVRIERS

10. Le service du travail nous a coûté $234,-263.80, celui de l'hygiène, $227,199.98.

Ce sont des services nouveaux et indispensables.

Je puis dire ici que, dans nos œuvres d'initiative et de progrès, nous n'avons pas oublié

l'ouvrier comme en témoignent les nombreuses lois que nous avons adoptées dans le but d'améliorer son sort.

D'abord, c'est à son intention que nous avons augmenté les octrois destinés aux écoles du soir et à celles des arts et manufactures, que nous avons construit les écoles techniques de Québec et de Montréal et subventionné celles de Shawinigan, de Sherbrooke et de Beauceville. A propos d'écoles techniques, M. Cousineau disait à Sherbrooke:

"C'est un gouvernement conservateur qui, le premier, fit voter, en 1896, des subsides pour encourager l'enseignement technique dans cette province".

Vantardise doublée d'une fausseté.

Au cours de la session de 1896-97, un simple député, M. Marion, (et non le gouvernement Flynn) fit adopter une loi pour autoriser les conseils de cités, de villes ou de villages à encourager l'instruction technique. Le fait que le bill fut présenté par un simple député indique assez qu'il n'accordait aucun subside; car tout bill accordant des subsides doit être présenté par un ministre.

Il convient d'ajouter qu'aucun conseil municipal ne s'est, jusqu'à ce jour, prévalu des dispositions de cette loi.

Nous avons créé un bureau des inspecteurs de manufactures, institué un tribunal d'arbitrage et de conciliation, rendu obligatoire l'emploi

d'appareils pour la prévention d'accidents, réglementé les conditions dans lesquelles les femmes et les enfants sont appelés à travailler dans les usines, adopté une loi des accidents du travail, organisé des bureaux de placement à Montréal, à Québec et à Sherbrooke, adopté la loi des habitations salubres, etc., etc.

DIVERS SERVICES

11. Divers services tels que l'immigration, la commission des utilités publiques, la commission des eaux courantes, la refonte des statuts, du code municipal, les pensions aux employés retraités, le subventionnement des sanatoriums antituberculeux, etc., etc., nous ont coûté $2,273,507.11.

12. Nous avons, pour nous conformer à la loi, déposé la balance du prix de chemin de fer du Nord, soit $464,380.

13. Nous avons payé $147,337.92 en subventions de chemin de fer et du pont de Québec, plus $110,325.53 sur le prix de propriétés et avons avancé $380,000 aux hôteliers à titre d'indemnités.

AIDE A L'EMPIRE ET AUX ALLIÉS

14. Nous avons donné $692,994.02 à titre de contributions de guerre à nos mères-patries l'Angleterre, la France et à la Belgique.

M. Cousineau nous a reproché à la dernière session de n'avoir pas assez fait pour l'Empire. Quel beau type de girouette est le chef de l'opposition! Aujourd'hui, il nous reproche de n'être pas assez généreux! Hier—pour préciser, le 2 juin 1910—, il votait avec ses collègues de l'Opposition une motion de censure à l'adresse du gouvernement, parce que le ministre des travaux publics, l'honorable M. Taschereau, avait commis le crime de déclarer, à Toronto, que si jamais l'Angleterre était en danger, les Canadiens-français se feraient un devoir de voler à son secours! (page 503, Journaux de l'Assemblée législative, 1910).

BARRAGE DU ST-MAURICE

15. Nous avons avancé $74,627.26 pour le barrage du St-Maurice.

D'Avenel prétend "que le secret de l'élévation de l'Angleterre au 19e siècle, le motif de sa richesse industrielle et de sa soudaine expansion se trouvent dans cette pierre noire la houille déchet d'un monde ancien sans date qui en ce siècle est l'agent d'un monde nouveau. La fortune de l'Angleterre est dans ses mines de houille". Est-ce que notre houille blanche, nos millions de forces hydrauliques ne feront pas pour Québec ce que la houille a fait pour la Métropole. Nous le croyons, et c'est ce qui nous a induits à organiser, depuis les dernières élections générales,

un service hydraulique et une commission des eaux courantes dont les atttributions consistent à classifier nos rivières et nos lacs, à étudier les moyens à prendre pour régulariser le cours des eaux, et développer la puissance de nos chutes.

Les barrages actuellement en construction sur le St-Maurice et sur le St-François, pour lesquels nous avons payé les montants ci-dessus, témoignent suffisamment de l'activité déployée par la Commission des Eaux Courantes. Par ce barrage du St-Maurice, nous allons créer le grand réservoir artificiel du monde, réservoir plus que double de celui d'Assouan sur le Nil, le plus grand qui existe aujourd'hui.

Messieurs, je vous donne rendez-vous, ici, dans cinq ans, pour constater la somme d'énergie, de développement, de progrès et de richesse que produira pour notre pays ce travail gigantesque.

PRISON DE BORDEAUX

16. Nous avons avancé $3,698,454.47 pour la construction de la prison de Bordeaux et des palais de justice de Roberval et de Mont-Laurier, et avons payé $1,148,660.82 pour la construction d'édifices provinciaux.

Oui, Messieurs, j'ai dit la prison de Bordeaux: le cauchemar du chef de l'opposition.

Les rapsodes grecs, d'après Platon, ne pouvaient réciter Homère sans tomber presque en

convulsions. La mention de la prison de Bordeaux a le même effet sur M. Cousineau.

Cette prison n'était pas encore construite qu'il y voyait un scandale sans précédent et depuis sept ans, aux deux dernières élections générales, à chaque élection partielle qui s'est faite dans la province, à chaque session, depuis 1908, il nous en a parlé, parlé et reparlé pour arriver piteusement à la dernière session à déposer sur la table de la chambre trois ou quatre affidavits de gardes démis et mécontents. Et ces affidavits, M. Cousineau ne les a pas produits avec une demande d'enquête; ce fanfaron conserve bien sa morgue vaniteuse jusqu'à son siège de député mais il n'y trouve pas le courage de demander les enquêtes qu'on lui a maintes fois offertes, il a tout simplement demandé un vote de censure contre le gouvernement. (Procès-verbaux de l'Assemblée législative, 15 mars 1916).

Et veut-on savoir sur quoi reposent les diatribes de M. Cousineau au sujet de cette prison que nous avons construite parce qu'elle était nécessaire et qui a coûté moins cher que maintes prisons du même genre en Europe et en Amérique ?

Veut-on savoir ce que contiennent ces fameux affidavits, monuments de ridicule et de folie ? Vous pouvez en juger par les échantillons suivants: "Au printemps il s'introduit quelquefois "de l'eau dans la cave et l'on oublige les pauvres "prisonniers à essuyer le plancher. Le chauffage

"a fait quelquefois défaut, et dans certains cas "on est obligé de donner deux couvertes aux pri- "sonniers.

"Le géôlier de la prison a permis à la femme "d'un prisonnier qui venait visiter son mari, "d'entrer dans la cellule de celui-ci, au grand "scandale de tous les autres prisonniers.

"Le système de fermeture des portes à la pri- "son provoque de la vibration et fait un bruit "d'enfer. A trois cents pieds de distance on "entend le grincement des portes quand on les "ouvre et qu'on les ferme. Quand on ouvre "les portes et qu'on les ferme, elles frappent "fer sur fer. Les prisonniers et même les gardes "qui entendent ce bruit pour la première fois "en reste tous énervés et ne peuvent s'empêcher "de penser à leur fin dernière.

"Le géôlier a fait "overhauller" son auto à la "machine shop" de la prison durant le mois de "décembre dernier.

"Il y a beaucoup de sacs de farine entassés "dans le grenier à foin, dans la cave à charbon, "et les rats de l'établissement sont très gras".

Que restera-t-il de ces élucubrations? Ce qui est resté des extravagances d'imagination de M. Cousineau qui en 1912—vous en rappelez-vous?—soutenait que les entrepreneurs de cette prison avaient volé au gouvernement 700,000 tonnes de pierres. Or, pour transporter ces 700,000 tonnes de pierres, il eut fallu charro-

yer au moins 1,000 tonnes par jour pendant deux ans et y employer continuellement 1,000 chevaux et 1,000 hommes chaque jour. M. Cousineau lui-même n'a plus le courage de répéter cette folle et absurde accusation.

Oui, il ne restera de tous ces scandales imaginaires, de tous ces mots en l'air, que ce qui reste des bulles de savon que soufflent les enfants: la brise du temps les emporte déjà vers le néant.

Messieurs, je ne m'arrête pas davantage à ce scandale avorté, mais je vous demande de retenir que la prison de Bordeaux a été honnêtement construite à même les revenus de la province et que nous n'avons pas emprunté un seul sou pour en payer le coût.

INSTRUCTION PUBLIQUE

17. Contrairement à ce qu'a fait le parti conservateur qui, de 1892 à 1896, diminuait de $75,931.35, soit 16%, les subventions à l'instruction publique, nous avons, de 1896 à 1915, augmenté ces subventions de $1,063,222.14, soit 273 %. Ces chiffres ne comprennent pas les crédits votés en faveur des écoles d'agriculture, des écoles vétérinaires, des écoles ménagères, des écoles d'industrie laitière, des écoles forestières et d'arpentage que, dans la même période, nous avons augmenté de 152%.

Grâce à ces subventions, que nous avons faites aussi larges que les ressources de la province le

permettaient, nous avons vivifié la question scolaire sur tout notre territoire; nous avons contribué à faire augmenter d'une façon considérable le salaire de nos instituteurs et institutrices, et nous avons augmenté le traitement de nos inspecteurs d'écoles dont M. Cousineau parlait avec tant de mépris lors de la dernière session; nous avons également pu fonder des écoles normales dans toutes les parties de la province, et nous voyons aujourd'hui dans ces écoles 1500 élèves, quand, en 1896, il y en avait moins de 400. Tous ces élèves acquièrent dans ces maisons une vraie formation pédagogique; ils gagnent leurs diplômes, et nous les trouvons actuellement au nombre de 1000 près, distribuant le pain de l'instruction sur tous les coins de notre bonne province. En 1896, nous avions à peine 200 instituteurs et institutrices diplômés!

Depuis 1908, nous avons, par ces mêmes subventions, assuré la construction de 115 académies dans tous les comtés qui nous les ont demandées.

Depuis 1905, nous avons distribué gratuitement dans les écoles publiques, sous le contrôle de commissaires ou de syndics, au delà d'un million de livres de classe et de prix.

Nous payons à nos commissions scolaires $1.66\frac{3}{4}$ pour chaque élève, quand, en 1896, pour un nombre moindre, le parti conservateur ne payait que 79 cents.

Nos écoles du soir—les écoles de Mercier—les écoles de l'ouvrier—sont fréquentées par près de

sept mille élèves quand, en 1896, on n'y trouvait pas deux mille élèves.

En 1896, nous n'avions pas une seule école de coupe et de couture; nous en avons maintenant au delà de 60, fréquentées régulièrement par plus de trois milles jeunes filles.

Nous avions moins de neuf cents élèves à nos écoles d'art et manufacture en 1896; nous en avons maintenant près de trois mille.

Grâce à ces subventions, nous avons induits les municipalités scolaires à reconstruire et à meubler à neuf des centaines de maisons d'école qui, chaque année, ainsi que l'attestent les rapports de nos inspecteurs d'écoles, deviennent de plus en plus et de mieux en mieux fréquentées par nos enfants.

M. Cousineau pourra crier aussi vilainement qu'il lui plaira que la province de Québec est à la queue de la confédération en matière de finance et d'instruction; il n'empêchera pas que, comme nous l'avons fait de 1901 à 1911, c'est ici, chez nous, que pour les provinces de l'est le nombre des personnes sachant lire et écrire augmentent le plus rapidement.

Pour toutes ces fins et pour obtenir ces résultats, pour créer et développer nos écoles techniques et notre école des hautes études commerciales, pour notre école polytechnique, pour nos collèges agricoles, pour nos universités. nous avons dépensé $9,598,841.81.

M. Cousineau pourra nous reprocher ces subventions, comme il l'a fait déjà, mais le peuple

qui en a profité et les a approuvées dans quatre élections générales, les approuvera encore une fois le 22 mai, nous en sommes convaincus.

AGRICULTURE

18. Nous avons dépensé pour l'agriculture —non compris le subside fédéral—, pour la voirie, pour les ponts en fer et pour l'abolition des barrières de péages, pour la colonisation—pour les cultivateurs en un mo —$16,078,203.17.

C'est dans les temps de crise, comme ceux que nous traversons depuis 1912, que l'on comprend toute l'importance qu'il convient d'attacher à l'agriculture. Si, aujourd'hui, la province de Québec souffre d'une façon moins intense que les autres provinces du Dominion de la dépression économique il faut en attribuer la cause aux habitudes d'économie de nos populations rurales et aux progrès croissants que l'agriculture a réalisés chez nous, grâce à l'esprit d'entreprise des cultivateurs et grâce également aux efforts fructueux du gouvernement.

Le budget de l'agriculture, qui était de $163,494.09 en 1895-96, de $218,600 en 1905-06, atteignait, en 1914-15, la somme de $437,142.72, indépendamment du subside fédéral.

Mais ce budget n'indique pas le montant total de ce qui est dépensé, chaque année, en faveur des populations rurales. Voici un tableau qui fait voir l'ensemble des dépenses faites pour les

cultivateurs pendant les années 1896, 1905 et 1915:

	1896	1905	1915
Agriculture (budget de la province.	$ 163,494.09	$ 218,600.00	$ 437,142.72
Chemins de colonisation.........	100,000.00	130,000.00	225,000.00
Amélioration des chemins ruraux..	30.20	9,661.88	341,226.00
Bons chemins (Loi de 1912).......	Rien.	Rien.	5,713,082.85
Ponts en fer......	Rien.	6,000.00	210,000.00
Barrières et ponts péage........ ..	Rien.	Rien.	21,285.27
Totaux......	$ 263,524.09	$ 358,261.88	$ 6,947,736.84

Il serait peut-être un peu long d'énumérer tout ce que nous avons fait pour aider au développement de l'industrie agricole. Tout de même, qu'il me soit permis de vous rappeler que nous avons favorisé l'enseignement pratique de l'horticulture à l'école primaire, aidé à l'établissement d'au delà de 40 écoles ménagères depuis 1912, nommé des agronomes de district dont la mission est de visiter et de conseiller les cultivateurs, fait donner des cours abrégés d'agriculture dans à peu près toutes les parties de la province, aidé à la reconstruction du collège agricole de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, à l'agrandissement de celui d'Oka et subventionné celui de MacDonald, poussé de l'avant une politique de coopération agricole, travaillé à l'établissement

et au développement de la Coopérative agricole des Fromagers de Québec, encouragé de vingt façons l'industrie laitière, aidé au drainage des terres, veillé à l'amélioration des troupeaux, favorisé l'aviculture, la culture du tabac, l'apiculture, l'arboriculture, etc., etc.

Que toutes ces réformes, ces initiatives et ces encouragements aient produit d'heureux résultats, il n'est permis à personne d'en douter, nous en avons la preuve dans le contentement, l'aisance, la richesse dont jouissent nos braves cultivateurs.

VOIRIE

Du 30 juin 1905 au 30 juin 1915, nous avons dépensé une somme de $11,983,609.03 pour la voirie.

Comme on le sait, c'est en 1907 qu'a été inaugurée la politique d'amélioration de nos chemins ruraux, mais ce ne fut véritablement qu'avec la loi des bons chemins de 1912 que le mouvement en faveur de l'amélioration de notre voirie fut véritablement déclanché dans cette province.

Que cette loi ait été populaire, nous n'en voulons d'autre preuve que les faits suivants:

Six mois après qu'elle eut été accordée, 273 municipalités avaient déjà demandé de bénéficier de ses avantages.

Quatre ans après l'adoption de la loi de 1912, $8,162,574.43 avaient été payés aux municipalités et $4,137,725.63 avaient servi à la confection des routes provinciales. Bref, pour répon-

dre au désir des municipalités, il aurait fallu, de 1912 à 1916, débourser une somme de $23,000,-000.

Après quatre années de travail, nous avons aujourd'hui des résultats à mettre devant le peuple.

Nous nous félicitons de ces résultats et nous sommes convaincus qu'en si peu de temps il était humainement impossible de faire davantage.

Nous avons construit la route Edouard VII, qui relie la métropole à l'état de New-York. D'après le témoignage de journaux conservateurs, cette route est une des plus belles de tout le Dominion, et il est réellement regrettable que le gouvernement fédéral, qui s'était chargé de construire la jetée de Laprairie, n'ait pas encore jugé à propos de le faire. C'est plus qu'une négligence, c'est un parti pris que nous serions en droit de lui reprocher.

Nous avons également terminé la construction de la route Sherbrooke-Derby-Line et nous terminerons bientôt les routes Québec-Montréal et Lévis-Jackman.

En 1908, il y avait environ 2,000 milles de chemins entretenus systématiquement; aujourd'hui, il y en a environ 18,000 milles.

Depuis 1908, grâce à nos subventions, près de 12,000 ponceaux de bois ont été remplacés par des ponceaux en béton, en acier ou en tôle ondulée sur les routes de cette province.

Depuis 1911, il s'est fait au delà de 1200 milles de macadam et près de 500 milles de gravelage.

L'opposition a prétendu que la loi des bons chemins n'avait pour effet que d'aider à l'amélioration "de bouts de chemins". Mais l'expérience a prouvé ici, comme aux Etats-Unis et ailleurs, que, grâce à cette politique d'encouragement et de liberté, les bouts de chemins améliorés s'ajoutent petit à petit aux bouts de chemins améliorés et que, en définitive, ces bouts de chemins disparaissent pour faire place à de belles et longues voies améliorées.

Ceux qui voudront bien se donner la peine d'examiner les planches contenues dans le dernier rapport du ministre de la voirie, se convaincront qu'après trois ans seulement notre politique des chemins a merveilleusement servi les comtés qui l'ont adoptée.

Il ne faut pas perdre de vue le but principal que nous nous sommes proposés: l'amélioration de la voirie dans l'intérêt de l'agriculture.

C'est ce que nos cultivateurs ont bien compris et c'est pourquoi ils ont d'abord amélioré la route principale: celle qui conduit à l'église, à la gare, à la fabrique de produits laitiers. Tous ces tronçons non seulement ont servi les besoins les plus pressants de l'agriculture, mais encore ils ont été des points utiles de comparaison entre les bons et les mauvais chemins. Il est juste d'affirmer que le système qui a donné des résultats aussi satisfaisants est celui qui convenait le mieux à notre province, parce que dans son ensemble il est un succès complet.

Quand on écrira l'histoire de la voirie dans ce

pays, l'historien impartial dira que c'est Québec qui a donné l'exemple aux provinces-sœurs dans cette voie de progrès, que c'est le gouvernement qui en ce moment rend compte de son administration qui a été le pionnier fécond de ce grand travail, que nous avons fait tout ce que des administrateurs vigilants, des hommes d'initiative et de bon vouloir pouvaient faire pour donner de bonnes routes à nos cultivateurs, à nos industriels, à nos commerçants, à toute notre population, et que M. Cousineau et ses amis, uniquement pour servir des fins de parti, ont tout fait pour nous arrêter dans notre œuvre.

L'opposition nous a reproché de négliger l'entretien des routes nationales.

Ce reproche est mal fondé. Jusqu'ici, nous avons entretenu les routes que nous avons construites. Ainsi, nous avons fait, au cours de l'été dernier des travaux d'entretien sur le Boulevard Edouard VII.

D'ailleurs, nous avons actuellement à l'étude un mode d'entretien qui devra s'appliquer à toutes les grandes artères.

Certains conservateurs vont répétant que le gouvernement a refusé de faire tenir une enquête sur l'administration du département de la voirie, de peur de révélations scandaleuses.

Messieurs, nous ne craignons pas la lumière.

Nous n'avons pas accordé d'enquête sur l'administration de la voirie pour une excellente raison: c'est que l'opposition n'a pas jugé à propos et n'a pas eu le courage d'en demander une.

Que l'on réfère à la page 397 des Procès-verbaux de la dernière sessions et l'on y verra que M. Sauvé ne demandait pas une enquête, mais proposait tout simplement une MOTION DE NON-CONFIANCE.

Pourquoi M. Sauvé n'a-t-il pas demandé une enquête? Pour un motif bien simple: il n'a pas trouvé un seul cas assez important pour justifier une telle demande.

Dieu sait cependant tout le travail qu'il s'est imposé, tout le mal qu'il s'est donné et tout l'argent de la province qu'il a fait dépenser inutilement pour arriver au but qu'il cherchait.

Tous nos travaux de voirie, Messieurs, nous les avons faits au grand jour; toutes les municipalités avec qui nous avons transigé sont les témoins de notre honnêteté: et cette enquête dont les rodomonts de l'opposition nous ont menacés des mois durant avant la session, cette enquête qu'ils se sont bien gardés de demander après avoir été mis en possession des masses de documents que l'on a fait déposer sur la table de la chambre, cette enquête, MM. les Présidents, nous allons la faire devant le grand juge, le peuple de cette province dont nous attendrons le verdict en toute confiance.

LES PONTS EN FER

Depuis 1908, nous avons dépensé, pour la construction de ponts en fer, une somme de $885,000.

Les subventions que nous avons généreuse-

ment données aux municipalités ont produit de magnifiques résultats, ainsi que le démontre le tableau suivant :

Nombre de ponts construits au 30 juin 1915.........	322
Nombre de ponts en construction..	45
Coût des ponts construits, 30 juin 1915............	$ 1,977,317.55
Coût des ponts en construction....................	512,928.33

PÉAGES

En 1908, nous avions promis de faire disparaître les péages qui existaient dans plusieurs endroits de la province. En 1909, nous avons nommé une commission qui étudia la question et qui nous fit rapport en 1911. L'année suivante, nous nous sommes mis à l'œuvre et, aujourd'hui, 14 ponts de péages ont déjà été rachetés et 15 chemins à barrières, formant une longueur de 112 milles, ne sont plus sujets au droit de péage; bientôt les dernières barrières de péages qui restent autour de Québec disparaîtront. Le 27 mars dernier, nous avions dépensé, pour cette fin, une somme de $399,658.11.

COLONISATION

Nous avons tenu à cœur d'encourager la colonisation et, dans les dix dernières années, nous avons dépensé près de $2,000,000 pour cette grande cause.

Je ne veux de meilleur preuve pour juger des progrès de la colonisation que l'histoire de l'Abitibi. En 1912, à peine y avait-il quelques colons dans cette immense région qui, aujourd'hui, a une population d'au delà de 2,000 âmes. En trois ans, nous y avons vendu 2,379 lots dont plusieurs sont déjà partiellement en culture et ont donné des récoltes satisfaisantes.

De 1905 à 1915, nous avons concédé, dans cette province, au delà de 20,000 lots représentant une superficie de près de 1,900,000 d'acres.

Dans les dix dernières années, il a été émis par le département des terres et forêts presque autant de lettres patentes que dans les vingt années précédentes.

C'est un jeu facile que celui de crier que la colonisation languit chez nous. Mais je voudrais que l'on m'indiquât une seule des provinces de l'est où le mouvement colonisateur est aussi actif que dans Québec. Comme l'avouait un journal d'Ontario, le peuplement de l'Abitibi est un des faits les plus importants de l'histoire de la colonisation canadienne.

RÉCAPITULATION

Si l'on fait l'addition de tous les montants qui ont été déboursés pour les fins dont je viens de parler, à savoir: pour l'abolition des péages et la construction de ponts en fer, pour l'agriculture et la voirie, pour l'instruction publique, la colonisation, la construction d'édifices provinciaux,

le barrage du St-Maurice, la prison de Bordeaux et les palais de justice de Roberval et de Mont-Laurier, pour les contributions de guerre, l'administration de la justice, la législation, le gouvernement civil, etc., etc, on voit que ces divers paiements forment un montant de $100,191,-115.93, soit $1,857,203.81 de moins que le total des recettes.

Il y avait le 1er juillet 1905 $151,665.68 en dépôt dans les banques; par contre, il y avait $198,985.74 de mandats émis et non payés.

Excédent des recettes sur les paiements pour 1905 - 1915..	$ 1,857,203.81
Dans les banques le 1er juillet 1905......	151,665.68
	$ 2,008,869.49
Mandats émis avant le 1er juillet 1905 et payés depuis.....	196,985.74
En caisse le 30 juin 1915............	$ 1,811,883.75
soit,	
Dans les banques.....	$ 2,612,159.80
Moins chèques émis et non payés.........	800,276.05
	$ 1,811,883.75

Voilà, Messieurs, le bilan de notre administration depuis 1905. Ce bilan, nous le soumettons sans crainte à l'étude de tous les comptables, de tous les hommes d'affaires, de tous les électeurs de la province, et nous savons à l'avance que tous l'approuveront et le ratifieront.

LE PROGRAMME DE M. COUSINEAU

Le jour même de la dissolution du parlement, le chef de l'opposition, parlant à ses 23 fidèles du club St-Gabriel, annonçait qu'il allait réunir ses partisans pour formuler avec eux un programme qu'il soumettrait incessamment aux électeurs de la province. Il est allé depuis au Mont-Sinai et du buisson ardent des voix lui auraient crié qu'"avant de rebâtir et de donner des programmes de réformes, il faut renverser les dieux d'argile et de boue que ses amis se sont donnés et qui en imposent encore à un grand nombre d'aveugles".

M. Cousineau s'illusionne; il n'y a plus d'aveugles dans son parti à qui il en impose. Les bévues et impairs sans nombre qu'il a commis depuis qu'il est à la tête du grand parti qu'il est en train de ruiner sont connus de tous, et ce sont les conservateurs qui, les premiers, lui diront le 22 mai qu'ils ne le considèrent pas digne de porter plus longtemps le manteau des grands citoyens qui furent leurs chefs dans le passé.

M. Cousineau, Messieurs, il vous l'a dit, est

revenu de la montagne sans programme; il n'a qu'un appétit, un gros appétit DU POUVOIR. "Mettons le gouvernement Gouin dehors," clame-t-il! Et il croit que c'est en insultant, en injuriant et en calomniant ses adversaires comme il le fait depuis qu'il est dans la carrière politique qu'il va gagner la confiance des braves gens de cette province?

A Sherbrooke, il a lu à ses 160 auditeurs des extraits d'une lettre de Sa Grandeur Mgr de Montréal dans le dessein de démontrer que le gouvernement de Québec vole la province. Dans ces extraits, je trouve les passages suivants:

"Dieu merci, nous avons encore à tous les degrés de l'échelle sociale des hommes de foi et de consience qui comprennent et pratiquent sans forfanterie comme sans faiblesse, tous leurs devoirs de bons citoyens et de vrais chrétiens. Nous avons enfin des hommes publics pénétrés de l'importance souveraine de leur mission, appliqués à la bien remplir et soucieux de ne servir leurs propres intérêts que dans la mesure où le permet l'intérêt général.

"Toutefois, nous ne pouvons le taire, sur ce tableau honorable et consolant, des ombres se dessinent. Chez plusieurs de nos concitoyens, et dans presque toutes les classes de la société, il semble que vraiment, le sens de la justice s'émousse. On se fait un jeu de ruiner, soit par des paroles, soit par des écrits, la réputation du prochain".

Ces hommes publics "pénétrés de l'importance souveraine de leur mission, appliqués à la bien remplir............", ne serait-ce pas nous? Le peuple l'a déjà dit souvent.

Et ceux qui se font "un jeu de ruiner, soit par des paroles, soit par des écrits, la réputation du prochain", ne serait-ce pas ces oppositionnistes assoiffés du pouvoir qui crient au scandale, au vol, mais qui n'ont pas le courage d'accuser de leur siège de députés? Vous allez dire: oui, messieurs, et d'une façon solennelle, je le sais, lundi, le 22 mai prochain.

LA CITÉ DE MONTRÉAL

M. Cousineau me reproche mon attitude vis-à-vis des affaires municipales de votre ville. Comment puis-je avoir si mal agi vis-à-vis de vous, Messieurs, quand tous vos journaux anglais et français, libéraux, conservateurs et oppositionnistes de toutes les nuances, déclaraient, après la législation de la dernière session, que la législature avait agi justement et sagement à l'égard de Montréal? Comment se fait-il enfin que M. Gault, un bon conservateur, vous le savez, et M. Tansey, un non moins bon conservateur, se sont séparés de M. Cousineau—adversaire fanatique toujours—pour appuyer de leur parole et de leur vote la législation que j'ai eu l'honneur de suggérer?

Messieurs les Présidents et Messieurs, je ne vous

demande pas plus de l'indulgente attention que vous m'avez si aimablement accordée; je ne vous retiens pas davantage.

Voulez-vous nous permettre de compléter la réalisation de notre programme de 1912? Voulez-vous que, d'ici à cinq ans, nous n'ayons plus que de belles et bonnes écoles dans toutes nos campagnes, les plus nouvelles et les plus anciennes, les plus modestes comme les plus riches? Voulez-vous que nous ajoutions aux 115 académies de garçons que nous avons fait naître depuis 1908? Voulez-vous que le mérite de nos instituteurs et institutrices soit de mieux en mieux apprécié, leur traitement encore augmenté et leur sort généralement amélioré? Voulez-vous que nous complétions notre programme de l'enseignement technique, en créant des écoles nouvelles dans tous nos centres industriels? Voulez-vous voir l'ère des surplus dans nos budgets se prolonger? Voulez-vous conserver pour notre province l'excellent crédit que l'administration libérale, depuis 20 ans près, lui a donné? Voulez-vous que nous mettions toutes nos municipalités en état de se construire de belles et bonnes routes? Voulez-vous que la construction des routes nationales soit continuée et complétée? Voulez-vous voir notre province poursuivre dans l'ordre, l'union et l'harmonie, sa marche vers le rôle prépondérant qui lui est destiné dans notre confédération?

Si c'est là votre désir, la réalisation vous en est

facile: votez pour les candidats qui nous font l'honneur d'approuver et d'appuyer notre politique; votez encore comme vous l'avez fait en 1897, en 1900, en 1904, en 1908 et en 1912. Donnez-vous un nouveau témoignage de votre confiance; nous croyons l'avoir méritée et nous nous en montrerons aussi dignes que reconnaissants.

En terminant, qu'il me soit permis de dire à tous les braves gens de notre province: TOURNONS-NOUS AVEC CONFIANCE VERS L'AVENIR.

Notre grand compatriote Sir Wilfrid Laurier prédisait, il y a déjà plus de 15 ans, que le 20ième siècle serait le siècle du Canada". Cette prophétie patriotique se réalisera, j'en ai la conviction au cœur.

Il y a une douzaine d'années, le très honorable Jos. Chamberlain avertissait ses compatriotes que leurs enfants verraient le Canada avec une population plus forte que celle de l'Angleterre.

Haussons-nous donc vers l'avenir qui est promis à notre pays, faisons que notre province y tienne le rang qui lui est dû.

Dès 1890, un savant français, M. Elisée Reclus, observait que l'augmentation annuelle de la population franco-canadienne dépassait celle de la France et que, "suivant la même proportion, la Nouvelle-France l'emportera sur l'ancienne par le nombre des habitants avant la fin du vingtième siècle."

Depuis 1871, la population de notre province a

plus que doublé, tandis que celle de l'Ontario n'a augmenté que d'environ 60%; et dejà la population de moins de vingt ans est aussi considérable dans le Québec que dans la province-sœur. C'est-à-dire que, dans quinze ans tout au plus, notre province sera la province canadienne la plus populeuse, si elle continue sa marche en avant dans les voies du progrès; car, quoi qu'en pensent certains fanatiques de l'extérieur et quoi qu'en disent certains esprits faux de l'intérieur, Québec est la plus progressive du Canada.

Maintenir notre chère province dans ces voies du progrès, la préparer avec soin au rôle prépondérant qui l'attend demain, telle est la tâche qui s'impose, et, Messieurs, tel est l'engagement que nous prenons, tel sera l'objet constant de nos efforts, si au jour du prochain scrutin vous voulez bien nous continuer votre confiance.